

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 05 décembre 2017

Convocation du 27/11/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/12/2017.

L'an deux mil dix-sept, le cinq décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Claude LECHAT, Armelle PONCET, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GAIGNON, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU.

Bon pour pouvoir :

DCM 2017-70

SIEML « Rénovation Eclairage Public 2018 »

Le Maire informe le conseil municipal que le SIEML demande si la commune de La Breille-Les-Pins souhaite en 2018 réaliser un programme de rénovation d'éclairage public.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de rénover en 2018, une partie de l'éclairage public à hauteur de 10 000 €

DIT que cet investissement sera inscrit au budget 2018

CHARGE Mr le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour la rénovation d'une partie de l'éclairage public.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 06/12/2017
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 07/12/2017
Et de la publication 07/12/2017


